

Dole, le 29 novembre 2021



Le Maire

A

Mesdames et Messieurs  
les Conseillers Municipaux

**Service :**

Pilotage & Coordination

**Nos références :**

JBG/JBV/AD/CV/47521

**Objet :**

Délégation de Service  
Public relative à la  
gestion de la  
Commanderie  
Conseil Municipal du 15  
décembre 2021

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,

Conformément à l'article L.1411-7 du Code général des collectivités territoriales, lorsque l'assemblée délibérante doit se prononcer dans le cadre d'une délégation de service public, sur le choix d'un délégataire et le contrat de délégation y afférent, les documents nécessaires à cette décision doivent lui être transmis 15 jours au moins avant le Conseil Municipal.

Ainsi, dans le cadre du renouvellement de la délégation de service public pour la gestion de la Commanderie, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joints :

- Le projet de contrat,
- Le projet de délibération.

**Pièces jointes :**

- Projet de contrat
- Projet de délibération

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,

**Jean-Baptiste GAGNOUX**

